



Mode de paiement imposé par une fédération sportive

Par RomHB25

Bonjour,

Une fédération sportive impose un mode de paiement (prélèvement SEPA) aux associations dont celles-ci dépendent.

Est-ce une pratique légale mais si celle-ci a été approuvée lors d'une assemblée générale ?

Nous sommes libre de choisir notre mode de règlement, n'est-ce pas ?

Un texte de loi (extrait) qui validerait cela dans ce cas précis (association) ?

Merci.